



Aide-mémoire

relatif à la vacance de poste d'agent municipal (m/f/x)

Service de circulation

Candidature

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Une demande motivée
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Extrait de l'acte de naissance
4. Copie de la carte d'identité / passeport
5. Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire, bulletin 3
6. Une photo récente
7. Une copie des diplômes et certificats d'études
8. Une preuve de réussite de l'examen d'admission définitif.

Conditions

Avoir accompli avec succès 3 années d'études dans l'enseignement secondaire, secondaire technique ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes.

Maîtriser parfaitement les langues luxembourgeoise, française et allemande et anglaise.

Disposer d'une expérience pratique dans la fonction d'agent municipal.

Rémunération

La rémunération du fonctionnaire se fera sur base de la législation sur les traitements des fonctionnaires communaux en vigueur. Le fonctionnaire sera engagé sous le groupe de traitement D2 – sous-groupe attributions particulières.

Charges de l'agent municipal

Le candidat nommé aura comme charge principale la constatation et la verbalisation des infractions en matière de stationnement, l'encadrement du chemin vers les écoles et, comme charge accessoire, divers travaux en relation avec les services de l'administration communale (p.ex. établissement de règlements de circulation).

La fonction de garde-champêtre pourra être ajoutée selon le besoin de l'administration communale.

Heures de travail

Les heures normales de travail sont variables à raison de 8 heures par jour, et se situent entre 07.00 et 22.00 heures.

Un plan hebdomadaire de travail est à établir afin de couvrir des périodes irrégulières de contrôle. Le temps de service pourra donc être étendu aux weekends et jours fériés.

Pause de midi obligatoire de 30 minutes.

Date prévue d'entrée en service

Dès que possible après la nomination par le conseil communal.

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser au collège échevinal de la Commune de Bertrange pour le 27 décembre 2021 au plus tard.

Commune de Bertrange

B.P. 28

L-8005 Bertrange